



LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

**LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC - STATISTIQUES SUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2010
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2010-2011

**STATISTIQUES
SUR LES INCENDIES
DÉCLARÉS EN 2010**

POUR NOUS JOINDRE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Direction générale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie
Direction de la prévention et de la planification
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
www.securitepublique.gouv.qc.ca/incendie

SERVICE DES STATISTIQUES

Téléphone : 418 646-6777, poste 40045
Sans frais : 1 866 702-9214, poste 2
Télécopieur : 418 644-4448
Sans frais : 1 866 605-1675

Dépôt légal - 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-65066-9 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-65067-6 (PDF)
ISSN : 1929-4611 (version imprimée)
ISSN : 1929-462X (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil	05
Message du sous-ministre de la Sécurité publique, M. Martin Prud'homme	07
Message du sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Guy Laroche	09
Introduction	10
Rapport d'activités 2010-2011	11
Les schémas de couverture de risques en sécurité incendie	12
Les réalisations	13
Le soutien à l'expertise	14
La prévention des incendies et la sensibilisation du public	15
Les événements survenus en 2010 et en 2011 – Sécurité civile	16
Statistiques sur les incendies déclarés en 2010	21
Les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie	22
Les incendies déclarés en 2010	23
Les causes connues de tous les incendies déclarés en 2010	24
Les incendies de bâtiments	25
La survenance des incendies de bâtiments	27
L'usage des bâtiments touchés	28
Le lieu d'origine des incendies de bâtiments d'usage résidentiel ayant entraîné des pertes matérielles en 2010	29
Les systèmes de détection et d'extinction des incendies	30
Les accidents de travail et les maladies professionnelles chez le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie entre 2005 et 2010	31
Les décès reliés aux incendies de bâtiments survenus au Québec entre 2005 et 2010	32
Taux de mortalité par 100 000 habitants pour les années 2005 à 2010	33
L'évaluation des pertes matérielles	34
Les comparaisons interprovinciales	35

MESSAGE DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, M. ROBERT DUTIL



À mon arrivée au ministère de la Sécurité publique, je me suis engagé à faire rapidement le point sur les nombreux enjeux et défis en matière de sécurité incendie. Pour ce faire, j'ai ciblé deux activités qui m'apparaissent essentielles, soit le retour d'une publication des statistiques sur le sujet ainsi que la tenue d'un forum pour orienter les efforts concertés et constater les

avancées dans ce domaine depuis la réforme amorcée il y a maintenant dix ans.

Avec cette publication, nous obtenons le portrait actuel de la sécurité incendie au Québec. Outre le fait que la publication des statistiques est

très attendue et qu'elle répond aux besoins du milieu, elle tombe aussi à point nommé! En effet, dans la perspective du Forum sur la sécurité incendie, prévu en juin prochain, elles amorcent et soutiennent la réflexion en vue de déterminer les actions les plus structurantes et porteuses en matière de sécurité incendie pour les prochaines années.

Par ailleurs, je me permets de saluer le cœur, le courage et l'engagement des 20 000 pompiers du Québec. Albert Einstein disait : « Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, ce qui peut être compté ne compte pas toujours. » Le métier de pompier nécessite bien sûr de nombreuses aptitudes physiques et techniques, mais il demande aussi des qualités humaines exceptionnelles et une volonté constante de travailler au service des citoyens. Dans la réalisation de sa mission, le ministère ne peut agir seul et peut compter sur la collaboration de partenaires précieux, dont les services de sécurité incendie et, plus particulièrement, les femmes et les hommes qui y travaillent.

Je vous invite à consulter ce portrait qui reflète les efforts quotidiens de tous ceux qui, par leurs actions et leurs interventions, contribuent à assurer la sécurité des familles québécoises.

Robert Dutil

Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, M. MARTIN PRUD'HOMME



Les défis sont nombreux en sécurité incendie. Les mandats évoluent et se diversifient. Les personnes qui travaillent dans le domaine sont appelées à unir leurs efforts et à parfaire leur expertise afin de réduire le nombre d'incendies au Québec. Le tout contribue directement à diminuer les dommages matériels, le nombre de blessures et, surtout, celui des décès.

Cette publication constitue un outil de référence pour de nombreux partenaires et permet de guider nos orientations en matière de prévention des incendies. Les statistiques seront utiles à plusieurs égards, notamment dans le suivi de la mise en œuvre des schémas de couverture de risques dans les municipalités du Québec. Il s'agit d'une action incontournable pour les 103 autorités régionales et les municipalités du Québec. Des actions concrètes ont déjà été entreprises dans de nombreuses municipalités pour mettre en application les mesures de protection prévues dans les schémas attestés.

Avec les pouvoirs et les responsabilités qui leur sont délégués par la loi, les autorités régionales, les municipalités et les services de sécurité incendie doivent poursuivre continuellement la planification et la concertation afin de permettre des interventions encore plus rapides, efficaces et sécuritaires, tout en garantissant une couverture plus efficiente du territoire en cas d'incendies ou d'autres sinistres.

Par ailleurs, dans un contexte de changements climatiques, le rôle des pompiers tend à se diversifier en vue d'accroître la sécurité des citoyens, notamment grâce à une gamme plus étendue de services de secours de proximité, et touche à de multiples facettes du domaine des urgences. En plus d'assumer leur rôle en matière de prévention des incendies et de lutte contre ceux-ci, les pompiers doivent souvent remplir d'autres fonctions en cas d'urgence, comme celle de premier répondant, ou lors d'opérations de sauvetage de personnes en danger, en situation d'inondation, de glissement de terrain ou de tout autre sinistre.

À tous les pompiers, je vous encourage à continuer vos efforts. Je suis fier de pouvoir compter sur la collaboration de personnes aussi compétentes et dévouées que vous pour assurer la sécurité de la population.

Martin Prud'homme

Sous-ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE, M. GUY LAROCHE



Pour permettre d'évaluer la performance du Québec relativement à ses actions de prévention et d'intervention en matière de sécurité incendie, les statistiques sont essentielles. À mon arrivée à titre de sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, l'une de mes priorités était de

mettre sur pied un service se consacrant exclusivement à la compilation et à l'analyse de statistiques, en vue de dresser un portrait actuel de la situation. Aussi, c'est avec fierté que nous vous présentons la publication *La sécurité incendie au Québec - Rapport d'activités 2010-2011*. Cet outil sera utile à tous les intervenants concernés et leur permettra d'ajuster leurs activités de sensibilisation et de planification des interventions.

Je suis convaincu que, par des efforts concertés et des échanges continus, nous améliorerons le bilan des incendies au Québec. D'ailleurs, à cet effet, plusieurs comités auxquels le ministère de la Sécurité publique participe activement sont à l'oeuvre. Les travaux de ces

comités permettent aux différents partenaires d'adopter une vision commune des services de sécurité incendie en favorisant les échanges et la mise en place de solutions pour répondre aux enjeux stratégiques.

Je crois également qu'il est essentiel pour les autorités locales d'envisager la mise en commun des ressources. Cela permettrait d'accroître l'efficacité des organisations, tout en favorisant la coopération et l'entraide entre les divers services de sécurité incendie.

En terminant, je tiens à remercier les services de sécurité incendie pour leur soutien et leur habituelle collaboration dans la préparation de cette publication, rendue possible grâce à la transmission de leurs rapports d'incendies.

Guy Laroche

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Ministère de la Sécurité publique

INTRODUCTION

Depuis déjà 10 ans, le Québec a procédé à une réforme en sécurité incendie. En s'appuyant sur la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c S-3.4), le gouvernement a innové en incitant les autorités locales et régionales à réaliser un exercice de réflexion conduisant à l'attestation des schémas de couverture de risques. Les statistiques compilées pour l'année 2010 démontrent clairement que ce travail a porté ses fruits.

Les renseignements présentés dans cette publication couvrent les activités relatives au domaine de l'incendie au 31 décembre 2011, alors que les statistiques font état des données déclarées par les services de sécurité incendie pour l'année 2010.

La banque de données du ministère est alimentée par les autorités locales et par les assureurs et experts en sinistres, qui déclarent les incendies survenus sur leur territoire. C'est donc grâce à leur contribution que le présent portrait reflète l'état de la situation en matière de sécurité incendie.

Les données utilisées pour la réalisation de ce rapport ont été extraites en janvier 2012. La valeur et la qualité des statistiques qui sont présentées reposent sur la rigueur et la justesse des renseignements qui sont transmis au ministère. Par la nature dynamique de cette banque de données, il est possible que certains chiffres soient différents de ceux publiés antérieurement.

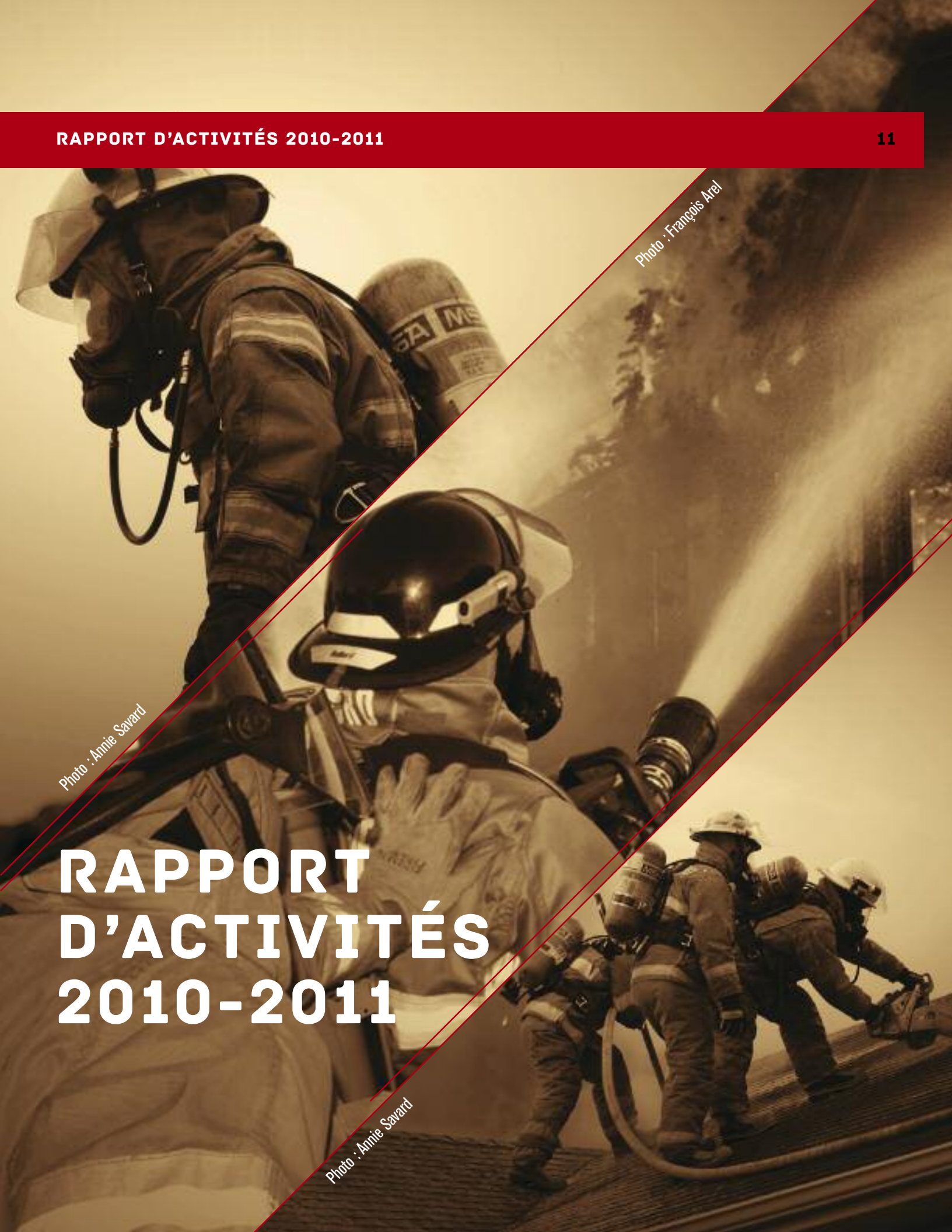


Photo : François Arel

Photo : Annie Savard

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

Photo : Annie Savard



LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Dans le but de réduire les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie, d'accroître l'efficacité des organisations publiques responsables de la sécurité incendie et de réduire les coûts assumés par les contribuables, les autorités régionales doivent, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique, établir un schéma de couverture de risques.

Le schéma, c'est l'analyse approfondie du territoire et la préparation d'un mode d'emploi par le milieu concerné pour prévenir l'incendie et déterminer la force de frappe optimale afin de réaliser des interventions efficaces et réussies. En élaborant un tel schéma, les municipalités dressent rigoureusement un inventaire de tous les risques présents sur leur territoire et créent des liens avec d'autres organisations vouées à la sécurité publique à l'échelle locale et régionale. Cette démarche permet :

- d'optimiser leurs ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;
- d'améliorer les compétences des pompiers, des gestionnaires de services de sécurité incendie et des officiers municipaux;
- d'adopter des approches préventives;
- de redéfinir le rôle des intervenants en matière de sécurité incendie.

Durant cette décennie, un immense travail a été réalisé par la grande majorité des autorités locales et régionales pour offrir de meilleurs services destinés aux citoyens. Les autorités ont constaté les enjeux sur leur territoire et les risques qui y sont présents, et elles ont déterminé un niveau de service à leur mesure.

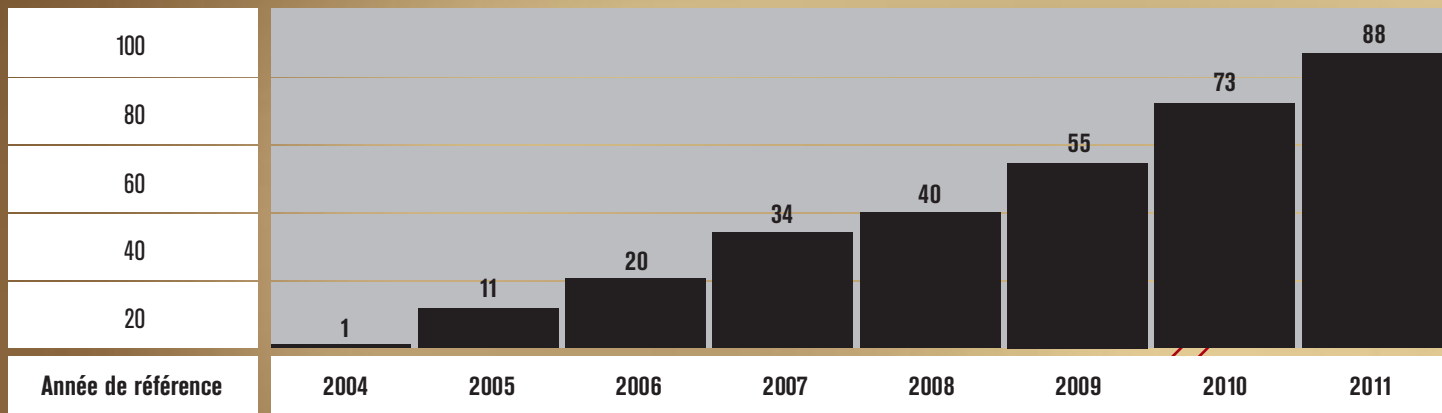
À l'instar des gens qui l'occupent, le territoire est en perpétuel mouvement. La mobilisation doit donc être maintenue. Des efforts seront encore déployés, puisque le travail doit se poursuivre. La mise à jour en continu du schéma est un réflexe qui doit être développé à très court terme. La population a besoin du dynamisme des leaders locaux.

LES RÉALISATIONS

Projets de schémas déposés	Schémas ayant obtenu une attestation de conformité	Subventions gouvernementales octroyées
102/103	88/103	10,54 millions \$

Source : Service de la sécurité incendie, au 30 janvier 2012

LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES D'INCENDIE



■ Cumul des schémas attestés

Une carte interactive de la couverture en services incendie pour l'ensemble du Québec est accessible à l'adresse suivante : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/ssi/schema-risques/portrait-schemas.html>.

Cet outil offre un portrait à jour de l'état de situation des schémas de couverture de risques d'incendie et permet une consultation en ligne des documents relatifs à ces schémas.



LE SOUTIEN À L'EXPERTISE

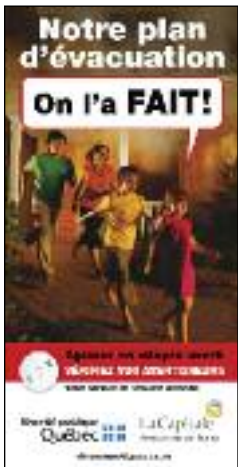
Afin d'appuyer les autorités locales et régionales dans leur cheminement et de soutenir ses partenaires, le ministère a créé de nombreux comités ayant pour objectif de développer l'expertise et la connaissance. Ces comités ont entre autres pour mandat de permettre aux intervenants du milieu de demeurer à la fine pointe des technologies. Ces efforts de tous les acteurs visent l'amélioration continue et permettent d'accomplir les bons gestes aux bons moments.

- Comité stratégique en sécurité incendie
- Comité consultatif sur l'éducation du public en sécurité incendie
- Comité consultatif en sécurité incendie
- Comité sur la certification des résidences pour les personnes âgées
- Comité sur les alarmes non fondées
- Comité sur les exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention
- Comité sur le *Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie*
- Comité sur les assurances
- Comité sur les services de garde en milieu familial
- Comité sur la mousse, classe A
- Comité sur les appareils respiratoires
- Comité sur les statistiques en sécurité incendie
- Comité sur l'aménagement des points d'eau
- Comité sur les centres de détention (ententes entre les services de sécurité incendie et les municipalités lors d'une intervention dans le milieu carcéral provincial)
- Comité sur les mesures d'urgence pour les milieux isolés
- Comité consultatif sur l'encadrement et le développement des centres d'urgence 9-1-1

Le ministère participe activement à d'autres comités qui répondent à ses objectifs en matière de prévention des incendies :

- Comité sur le *Code de sécurité* et le *Code de construction* (Régie du bâtiment du Québec)
- Comité consultatif *Underwriters Laboratories of Canada* pour les véhicules d'intervention
- Groupe de travail avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « Affaires municipales »
- Comité sur les ponts et les viaducs concernant le poids des véhicules d'intervention (ministère des Transports du Québec)

LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC



Encore de nos jours, trop de blessures ou de décès survenant lors d'incendies sont attribuables à la négligence et à l'imprudence des citoyens. Pour changer les comportements, le ministère de la Sécurité publique encourage les activités et les initiatives en matière de prévention des incendies.

Semaine de la prévention des incendies 2011
« La Grande Évacuation »

Le 12 octobre 2011, une première a eu lieu au Québec : « La Grande Évacuation ». En compagnie des pompiers, parents et enfants se sont exercés à évacuer leur résidence sur le coup de 19 heures. À cette occasion, les familles ont été invitées à réaliser d'autres gestes pouvant sauver des vies lors d'un incendie, comme vérifier le fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée et préparer un plan d'évacuation de leur résidence en prévision d'une évacuation.

« La Grande Évacuation » a connu un franc succès grâce à la participation active et enthousiaste de quelque 160 services municipaux de sécurité incendie et des familles. Cet événement a aussi fait parler de lui dans les bulletins de nouvelles des grandes chaînes de télévision. Jamais une telle couverture médiatique n'avait été constatée pour une activité de prévention des incendies. Bravo aux pompiers et aux citoyens qui y ont participé!



Semaine de la prévention des incendies 2010

« Le feu brûle, la fumée tue »

Lors d'un incendie, les citoyens disposent généralement de moins de trois minutes pour évacuer leur domicile avant d'être incommodés par la fumée. Ils ont plus de chances de sortir à temps si leur résidence est équipée d'avertisseurs de fumée. En effet, un avertisseur de fumée qui fonctionne bien alerte les occupants dès le début de l'incendie.

Compte tenu du fait que cette réalité n'est pas connue d'une bonne partie de la population, le ministère et les services de sécurité incendie ont voulu sensibiliser les citoyens à l'importance d'avoir chez eux au moins un avertisseur de fumée et d'en faire la vérification régulièrement. Pour l'occasion, les services de sécurité incendie étaient invités à remettre un macaron aimanté sur lequel la mention « Vérifiez — Remplacez » était inscrite pour rappeler de vérifier régulièrement les avertisseurs et de les remplacer aux 10 ans. Et quoi de plus facile pour s'en souvenir que de faire le rapprochement avec la décennie 2010!



Rappelons que, en prévention des incendies, une campagne annuelle, ce n'est pas assez! Il est donc essentiel de prévoir et d'organiser des activités de prévention tout au long de l'année. À cet effet, le ministère souligne la contribution des partenaires du milieu de l'incendie et l'appui de commanditaires privés associés à la prévention des incendies.

LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS EN 2010 ET EN 2011

SÉCURITÉ CIVILE



Au cours de l'année financière 2010-2011, plus de 440 événements ont été signalés à la Sécurité civile du Québec. Les événements peuvent :

- être d'origine hydrologique (pluies diluviennes, crues éclair, dépression post-tropicale);
- être causés par la météo extrême (orages violents, smog, chaleur accablante);
- être liés à l'érosion des berges et à la submersion marine (grandes marées du fleuve Saint-Laurent);
- être produits par des mouvements de sol ou par des incendies.

À titre d'exemple, nommons les grandes marées survenues dans la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, en décembre 2010, les inondations du printemps 2011 ayant particulièrement touché la Montérégie, et le nombre élevé de mouvements de sol qu'a connu la région de l'Outaouais à la suite des pluies abondantes du mois de juin 2011. Ces événements ont nécessité des actions gouvernementales immédiates pour répondre aux besoins de la population.

Une collaboration constante avec différents partenaires des administrations municipales, provinciales et fédérale permet d'échanger de l'information précieuse, notamment en ce qui concerne la surveillance des conditions météorologiques ou lors d'interventions réalisées pendant une catastrophe.

Au cours de l'année, une vingtaine de demandes ont été formulées auprès du Centre des opérations gouvernementales pour des opérations de recherche et sauvetage qui nécessitaient la participation de bénévoles. Lors de ces opérations, des conseillers en sécurité civile se sont rendus sur le terrain afin de soutenir la Sûreté du Québec, responsable de la coordination.

Le ministère a continué d'élaborer des outils afin d'aider les municipalités et les centres d'urgence 9-1-1 à s'acquitter de certaines des responsabilités que leur confère la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3).

En plus de recevoir les appels de sécurité civile, le ministère reçoit les appels de quatre services d'urgence :

- la ligne Urgence-Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui permet de signaler en tout temps une urgence environnementale;
- la ligne du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui permet de déclarer ou de signaler des événements concernant l'inspection et la salubrité des aliments;
- la ligne du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui permet de déclarer des cas de mortalité ou de maladies animales pouvant affecter les personnes;
- la ligne de la Régie du bâtiment du Québec, en activité depuis avril 2011, qui permet de signaler une urgence ou un danger important en matière de sécurité du bâtiment.

Entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, un total de 23 463 appels ont été reçus et traités par le Centre des opérations gouvernementales.

Les services de sécurité incendie sont très souvent les premiers à répondre lors de tous ces types de sinistres. Par exemple, ils procèdent au sauvetage et à l'évacuation de personnes en danger, érigent des périmètres de sécurité et prennent en charge certaines opérations. Généralement, ils assurent une excellente collaboration auprès des autres intervenants pour faire face à la situation. Force est d'admettre que les municipalités sinistrées ne peuvent se passer de ressources aussi dévouées.

À cet égard, en 2010, 308 municipalités ont été désignées lors de la mise en œuvre de programmes d'aide financière gouvernementaux relativement à des sinistres réels ou imminents, et 599 en 2011*. Dans la plupart de ces événements, les services de sécurité incendie ont travaillé d'arrache-pied, de concert avec les partenaires de services d'urgence, pour aider les victimes à traverser ces épreuves. Les tableaux suivants énumèrent ces programmes.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010*

Mises en œuvre de programmes	Inondations et pluies abondantes	Mouvements de sol	Divers	TOTAL
Programme général d'aide financière lors de sinistres	24	5	7	36
Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol		11		11
Programme d'aide financière pour les besoins de première nécessité lors de sinistres		1		1
Programme spécifique d'aide financière				0
Total	24	17	7	48

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011*

Mises en œuvre de programmes	Inondations et pluies abondantes	Mouvements de sol	Divers	TOTAL
Programme général d'aide financière lors de sinistres	8	3	3	14
Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol		6		6
Programme d'aide financière pour les besoins de première nécessité lors de sinistres		1		1
Programme spécifique d'aide financière	12	10		22
Total	20	20	3	43

*Source : Service des programmes de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique



Photo : François Arel

Photo : Benoît Beauregard



Photo : Alarie-photo

Photo : François Arel



Photo : Gilles Daoust

Photo : Gilles Daoust



Photo : Martin Desrosiers



Photo : François Arel



Photo : Annie Savard

Photo : François Arel

Photo : François Arel



Photo : François Arel

Photo : François Arel



Photo : François Aréol

Photo : Ammie Savard

Photo : Ammie Savard

STATISTIQUES SUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2010



LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

En matière de statistiques, les articles 34 et 142 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4) prévoient les dispositions suivantes :

Rapport d'incendie.

34. Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.

Communication de renseignements.

Toutefois, un renseignement dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire dans laquelle la municipalité ou un membre de son conseil a un intérêt peut n'être rapporté que lorsque le jugement dans cette cause est passé en force de chose jugée.

Pouvoirs du ministre.

142. En outre, le ministre peut :

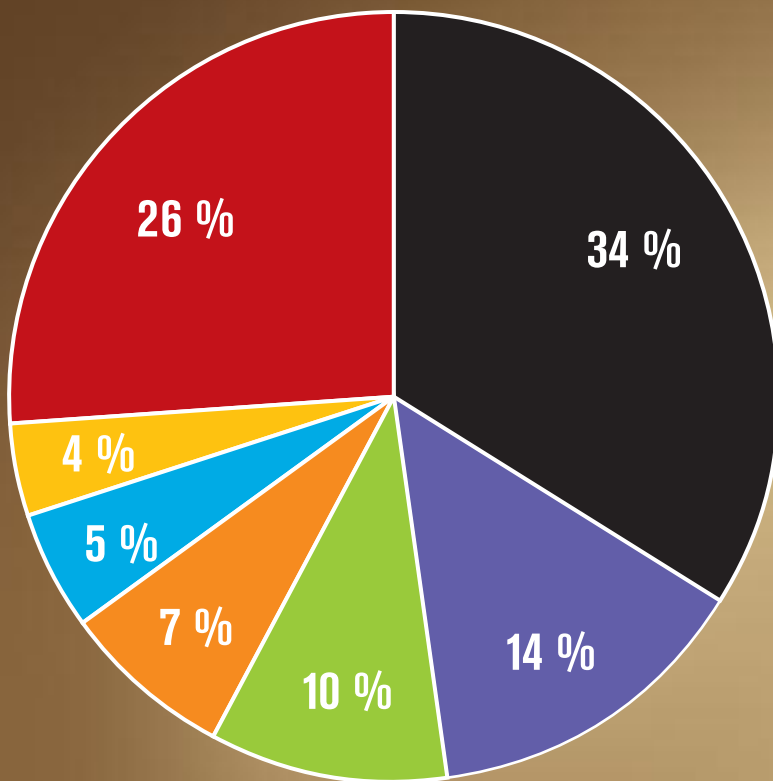
- 1 effectuer, faire effectuer ou favoriser des recherches portant sur la gestion des risques d'incendie ou sur la planification des secours ou tendant à l'amélioration des techniques, des méthodes ou des équipements de prévention, de détection, d'alerte ou de lutte contre les incendies;
- 2 proposer, coordonner ou exécuter des activités ou des travaux susceptibles de supprimer ou de réduire les risques ou les effets d'un incendie;
- 3 faire des analyses des données statistiques et des études sur la situation de la sécurité incendie, à l'échelle nationale, régionale ou locale, ou sur les incidences de cette situation, notamment sur l'économie régionale ou en matière d'assurance, et les rendre publiques.

LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2010

NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS EN 2010

Incendies de bâtiments	Autres incendies (voitures, broussailles, rebuts, barbecue, etc.)	Total des incendies déclarés
7 455	14 477	21 932

LES CAUSES CONNUES DE TOUS LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2010



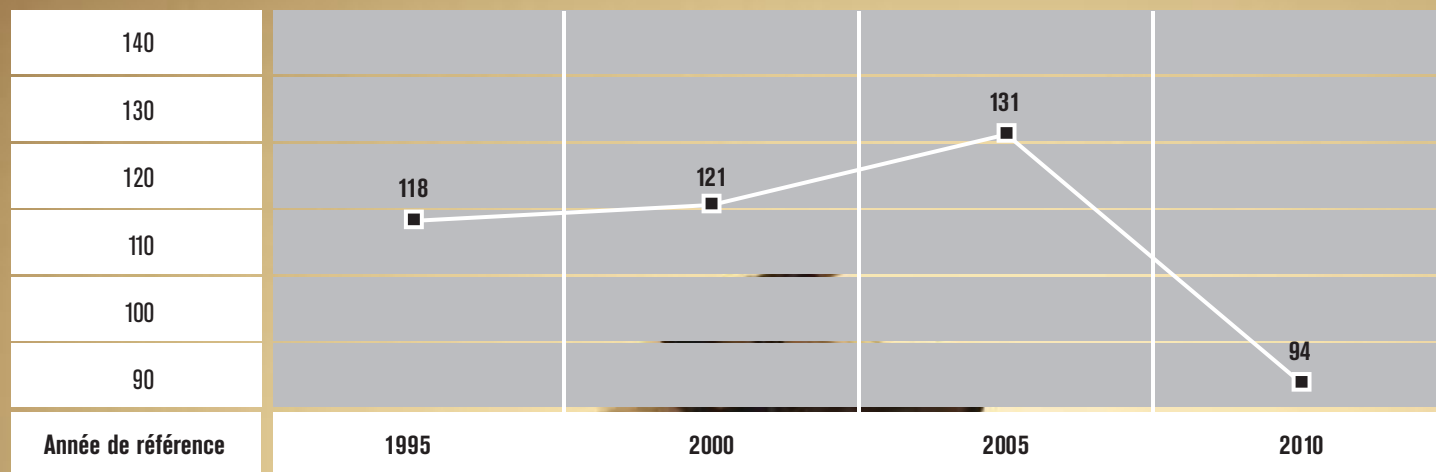
- 34 % ■ Défectuosité mécanique ou électrique (ex.: court-circuit, retour de flamme d'un moteur, défaillance d'une automobile)
- 26 % ■ Autres (ex.: foudre, réactivation d'un incendie)
- 10 % ■ Utilisation inadéquate du matériau enflammé (ex.: combustible renversé ou mal utilisé, huile à cuisson)
- 14 % ■ Erreur humaine (ex.: personne endormie, accident de la route)
- 7 % ■ Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (ex.: jouer avec des allumettes, mauvais contrôle d'un feu à ciel ouvert)
- 5 % ■ Mauvaise utilisation d'un équipement (ex.: quantité excessive de combustible, capacité d'un appareil outrepassée)
- 4 % ■ Défaut de conception, de construction ou d'installation (ex.: mauvais branchement, défaut de construction)

« La défaillance ou la défectuosité mécanique ou électrique constitue la principale cause d'incendie, représentant 34 % des causes connues. »



LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

TAUX D'INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR 100 000 HABITANTS



LA VARIATION DU TAUX D'INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR 100 000 HABITANTS

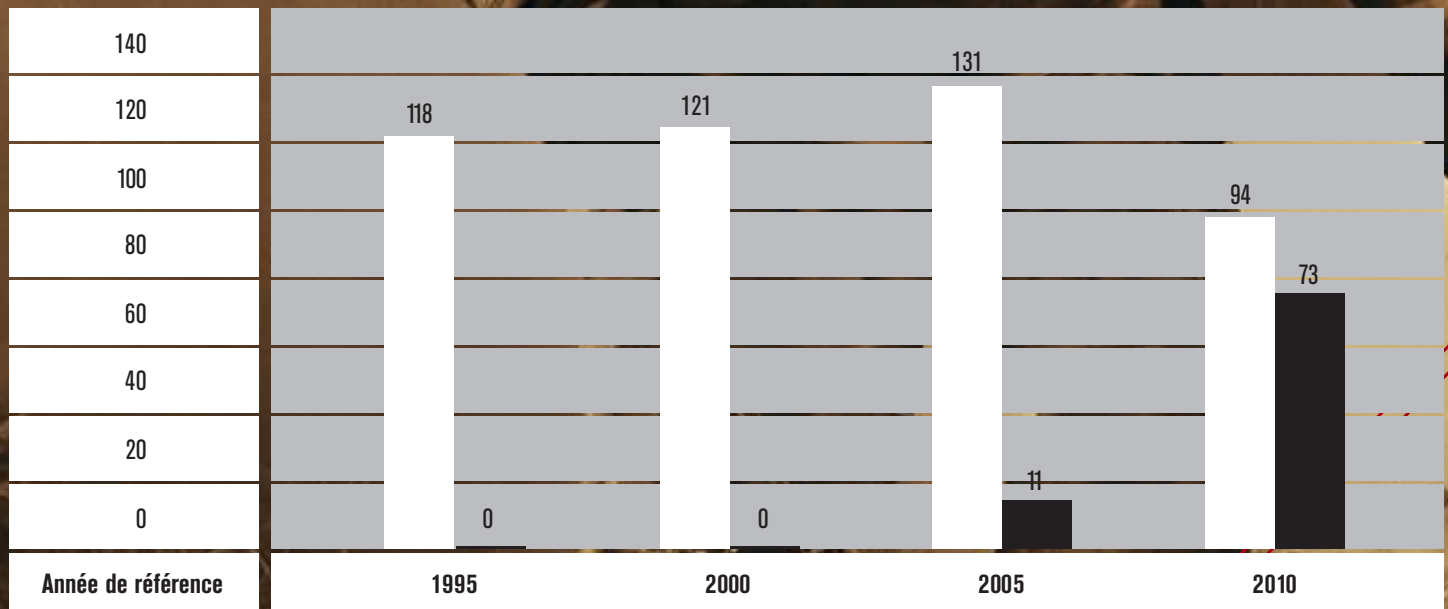
Année de référence	Nombre d'incendies de bâtiments déclarés	Population du Québec*	Taux d'incendies de bâtiments par 100 000 habitants
1995	8 538	7 219 219	118
2000	8 869	7 356 951	121
2005	9 970	7 581 911	131
2010	7 455	7 905 679	94

* Institut de la statistique du Québec

« En 2010, le nombre d'incendies de bâtiments déclarés au ministère de la Sécurité publique a atteint 7 455, ce qui représente une diminution de plus de 25 % par rapport aux données de 2005. »

De 2005 à 2010, on observe une tendance à la baisse du taux d'incendies de bâtiments en fonction de l'adoption graduelle des schémas de couverture de risques. Toutefois, il est prématuré de tirer des conclusions à ce sujet. L'impact des schémas de couverture de risques pourra se confirmer au cours des prochaines années.

ADOPTION DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES TAUX D'INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR 100 000 HABITANTS



■ Taux d'incendies de bâtiments par 100 000 habitants
 ■ Schémas attestés

LA SURVENANCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS

Pour l'année 2010, près d'un incendie sur deux survient lors du retour à la maison, à l'heure du souper et en soirée. En ce qui concerne le jour de la semaine et le mois de l'année, aucune tendance significative n'est dégagée.

LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS EN 2010 PAR PÉRIODE DE 24h

Période	Pourcentage
0 h à 4 h 59	15 %
5 h à 9 h 59	15 %
10 h à 14 h 59	23 %
15 h à 19 h 59	28 %
20 h à 23 h 59	19 %
	100 %

LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS EN 2010 PAR MOIS DE L'ANNÉE

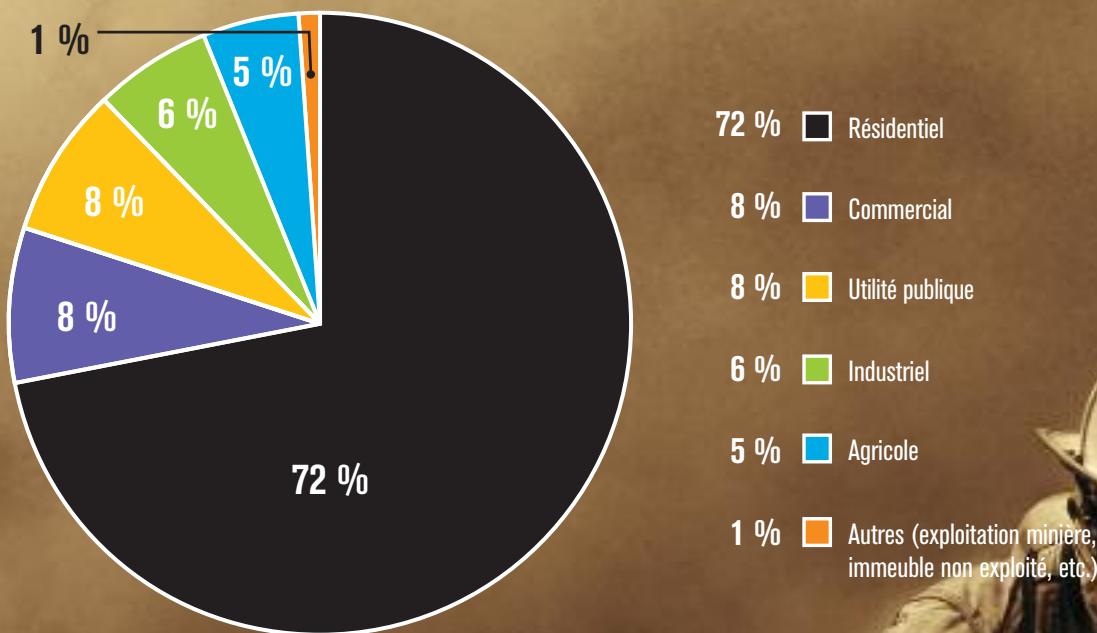
Mois de l'année	Pourcentage
Janvier	11 %
Février	10 %
Mars	10 %
Avril	9 %
Mai	9 %
Juin	6 %
Juillet	7 %
Août	6 %
Septembre	6 %
Octobre	8 %
Novembre	9 %
Décembre	9 %
	100 %

LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS EN 2010 PAR JOUR DE LA SEMAINE

Jour de la semaine	Pourcentage
Lundi	15 %
Mardi	14 %
Mercredi	13 %
Jeudi	14 %
Vendredi	16 %
Samedi	14 %
Dimanche	14 %
	100 %

L'USAGE DES BÂTIMENTS TOUCHÉS

RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS EN 2010 SELON L'USAGE



Qu'entend-on par « usage résidentiel » ?

Logement, chalet, maison de villégiature, maison mobile, roulotte résidentielle, maison de chambres et pension, local pour les associations fraternelles, maison de jeunes, local d'étudiants infirmiers, maison d'étudiants (collèges et universités), autres résidences d'étudiants, maison pour personnes retraitées non autonomes, orphelinat, maison pour personnes retraitées autonomes, couvent, monastère, presbytère, autres maisons d'institutions religieuses, autres locaux de groupes, hôtel résidentiel, motel résidentiel, autres résidences provisoires, camp de chasse et pêche, camp forestier, stationnement intérieur, espace de rangement, autres immeubles résidentiels.

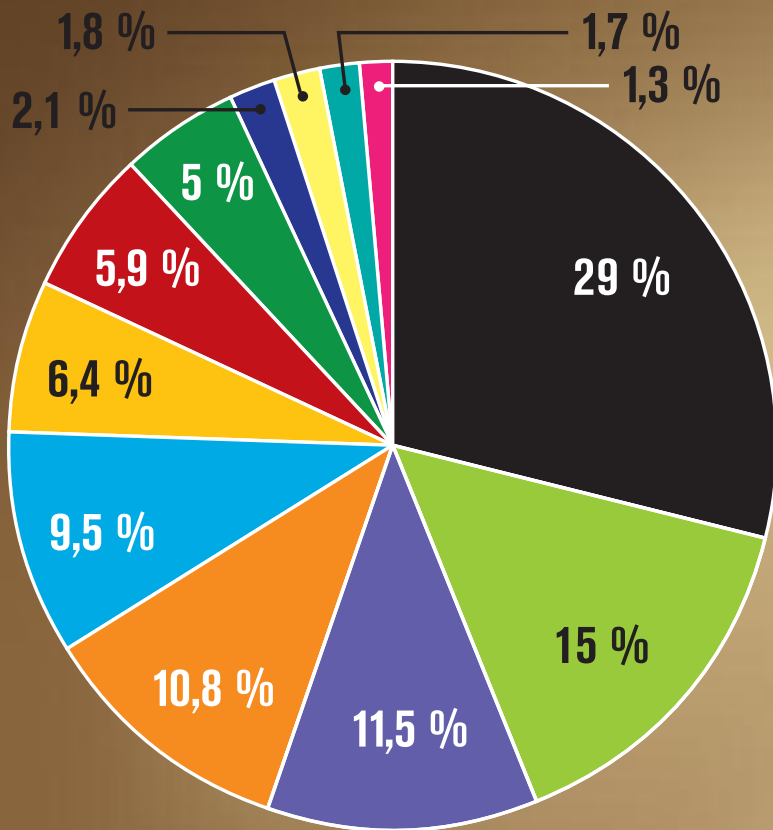
En 2010, 72 % des incendies de bâtiments sont survenus dans des bâtiments d'usage résidentiel. Toutefois, les pertes matérielles engendrées par un incendie survenant dans un bâtiment d'usage non résidentiel peuvent être très élevées. Dans certains cas, l'économie régionale en est sérieusement affectée. Sans oublier que la population est affligée par la perte de son patrimoine bâti.

Par exemple, le 19 juin 2010, à l'Assomption, dans la région de Lanaudière, la caserne de pompiers, la bibliothèque municipale, les archives de la municipalité ainsi que des locaux communautaires ont été la proie des flammes. Le feu aurait pris naissance dans la bibliothèque, puis se

serait propagé à la caserne située à proximité. De nombreux dommages aux équipements du service de sécurité incendie ont été constatés. Le bâtiment a été complètement incendié, y compris les documents d'archives et les ouvrages de la bibliothèque.

Quelques semaines plus tard, le 10 août 2010, à Sainte-Séraphine, dans la région des Bois-Francs, l'incendie d'une ferme porcine nécessitait l'intervention de cinq services de sécurité incendie. Malgré cela, 1 200 bêtes ont péri et les bâtiments ont complètement été détruits.

LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES MATÉRIELLES EN 2010



- 29 % Cuisine
- 15 % Balcon extérieur, entretoit, surface d'un mur, etc. (espace intégré à la structure)
- 11,5 % Salon, salle de séjour, bibliothèque, etc.
- 10,8 % Garage intérieur, remise, entrepôt, chambre froide, etc. (aire d'entreposage)
- 9,5 % Chambre à coucher
- 6,4 % Cour, patio, terrasse, aire extérieure de stationnement, abri d'auto, aire réservée aux ordures, etc. (aire extérieure)
- 5,9 % Vestibule, corridor, passage, escalier intérieur et autres lieux de circulation
- 5 % Salle de bain
- 2,1 % Cheminée, tuyaux, canalisation, conduits de ventilation, etc.
- 1,8 % Placard de chauffe-eau, salle des chaudières, chambre électrique, atelier, etc. (aire de service et salle d'équipement)
- 1,7 % Plus d'un lieu d'origine
- 1,3 % Salle à manger



LES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION DES INCENDIES

RÉPARTITION DE LA PRÉSENCE D'AVERTISSEURS DE FUMÉE, DE SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE ET DE SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS EN 2010

	Avertisseur de fumée		Système d'alarme-incendie		Système fixe d'extinction (gicleurs)	
Présent	2 977	60 %	971	20 %	317	6 %
Absent	1 237	25 %	3 446	69 %	4 307	87 %
Indéterminé	749	15 %	546	11 %	339	7 %
Total	4 963	100 %	4 963	100 %	4 963	100 %

SELON LES DONNÉES RECUEILLIES, POURCENTAGE DE FONCTIONNEMENT DES APPAREILS

	Nombre	A fonctionné	N'a pas fonctionné
Avertisseur de fumée	2 977	64 %	36 %
Système d'alarme-incendie	971	66 %	34 %
Système fixe d'extinction (gicleurs)	317	33 %	67 %
Total	4 963	100 %	100 %

« Les données indiquent que 5,8 % des avertisseurs de fumée ne se sont pas déclenchés à cause de l'état non fonctionnel de l'appareil (débranchement volontaire par le propriétaire, absence ou non-renouvellement de la pile).

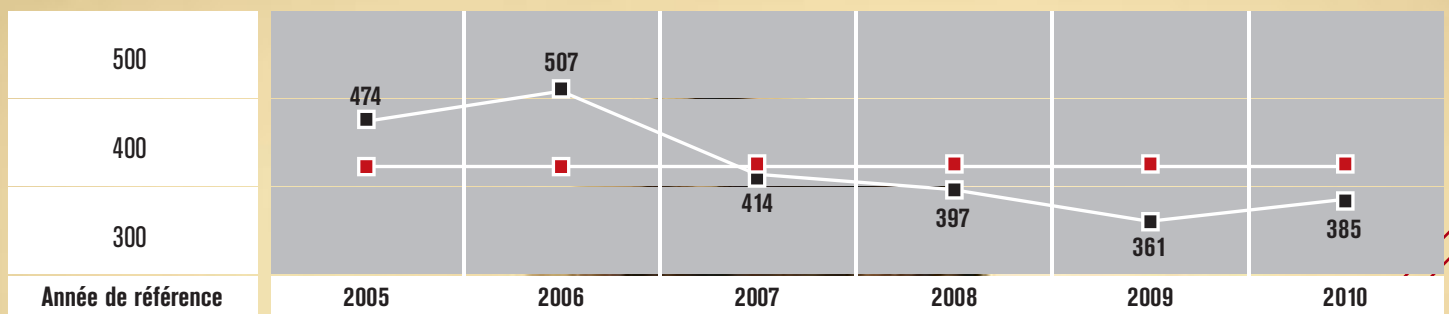
Quant aux systèmes d'alarme-incendie, compte tenu du faible échantillonnage, il est impossible de dégager une tendance quant aux causes de non-fonctionnement.

En ce qui concerne les systèmes fixes d'extinction, la principale cause du non-fonctionnement de l'appareil, qui touche 40 % des cas, est attribuable à la faible intensité de l'incendie, qui n'a pas déclenché l'appareil. »

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ENTRE 2005 ET 2010

De 2005 à 2010, une moyenne annuelle de 423 accidents de travail et maladies professionnelles a été observée. Depuis 2007, les résultats sont inférieurs à cette moyenne cumulée.

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

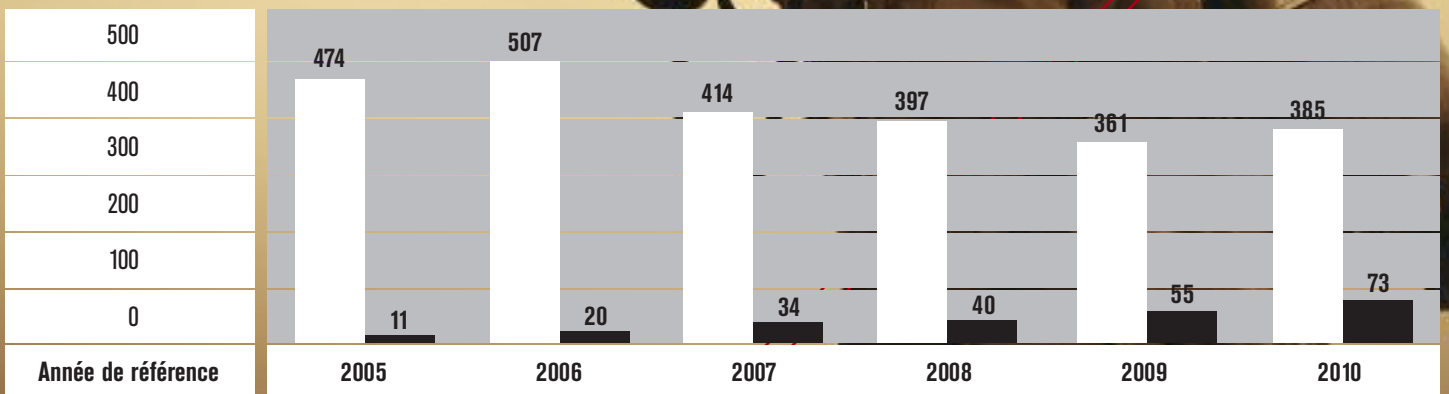


*Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, au 19 mars 2012

■ Accidents de travail et maladies professionnelles ■ Moyenne cumulée (423)

On observe une tendance à la baisse du nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles chez les personnes spécialisées dans la lutte contre les incendies avec l'adoption graduelle des schémas de couverture de risques.

ADOPTION DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES / NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES



■ Accidents de travail et maladies professionnelles ■ Cumul des schémas attestés

Conformément au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (c. S-3.4, r. 1), les pompiers, les préventionnistes et les officiers doivent obtenir une formation initiale pour exercer des fonctions reliées notamment à :

- la direction d'un service de sécurité incendie;
- la prévention;
- la gestion des secours;
- l'intervention;
- la recherche du point d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie.

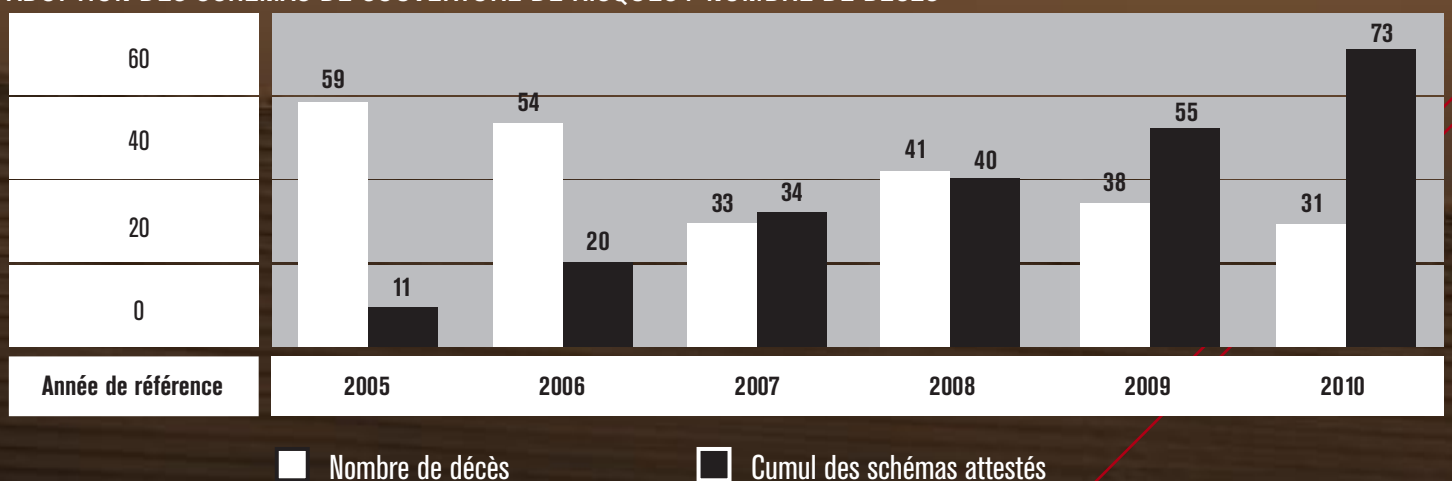
LES DÉCÈS RELIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS SURVENUS AU QUÉBEC ENTRE 2005 ET 2010

Années de référence	Enfants 0 à 17		Adultes 18 à 64		Aînés 65 et +		Pompiers		Nombre de décès
	(M)	(F)	(M)	(F)	(M)	(F)	(M)	(F)	
2005	2	7	23	10	11	6	0	0	59
2006	3	2	29	9	5	5	1	0	54
2007	2	1	14	7	4	5	0	0	33
2008	0	2	14	9	8	6	2	0	41
2009	0	3	18	2	8	7	0	0	38
2010	1	0	12	6	6	6	0	0	31

Source : Bureau du coroner, au 13 janvier 2012

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie et l'adoption graduelle des schémas de couverture de risques, on constate une baisse du nombre de décès.

ADOPTION DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES / NOMBRE DE DÉCÈS



TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS POUR LES ANNÉES 2005 À 2010

« De 2005 à 2010, l'augmentation de la population de 4 %, conjuguée à la baisse de 48 % du nombre de décès, entraîne une diminution du taux de mortalité de 50 %. »

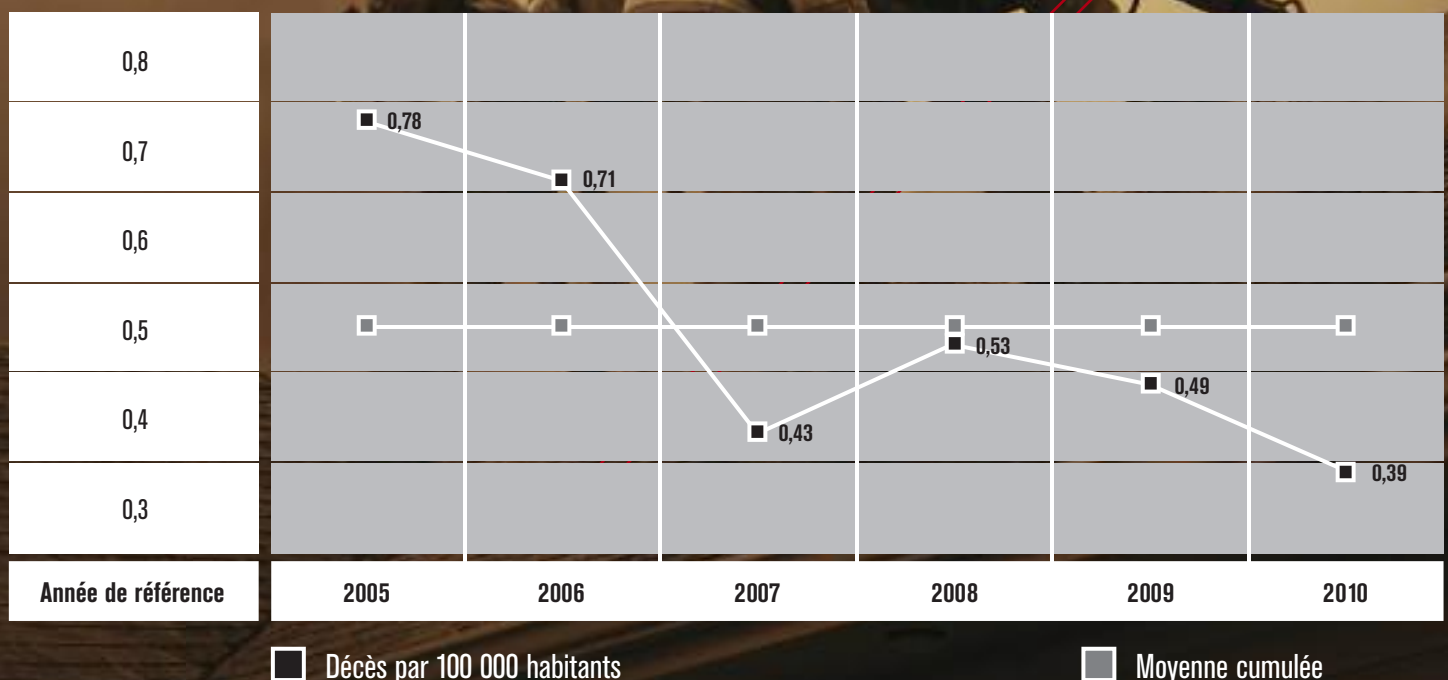
TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS POUR LES ANNÉES 2005-2010

Année de référence	Décès	Population*	Décès / 100 000 habitants
2005	59	7 581 911	0,78
2006	54	7 631 552	0,71
2007	33	7 687 423	0,43
2008	41	7 750 735	0,53
2009	38	7 826 891	0,49
2010	31	7 905 679	0,39

*Institut de la statistique du Québec

De 2005 à 2010, un taux annuel moyen de 0,55 a été observé. Depuis 2007, les résultats sont inférieurs à cette moyenne.

DÉCÈS PAR 100 000 HABITANTS



L'ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES

« Selon la parution de *La Sécurité incendie au Québec* en 2007, les pertes matérielles de 2005 s'élevaient à 567M\$. En tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de la population, ces pertes auraient représenté plus de 646 M\$ en 2010. Les pertes matérielles déclarées en 2010 de 426 M\$ représentent donc un écart à la baisse de 220 M\$, comparativement à celles de 2005. »

LES PERTES MATÉRIELLES POUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2010

Évaluation des pertes – Bâtiment	236,4 M\$
Évaluation des pertes – Contenu	140,3 M\$
Évaluation des pertes – Extérieur	49,5 M\$
Total	426,2 M\$

« En 2010, les pertes matérielles sont de 53,90 \$ par personne, soit une diminution de 27,84 \$ par personne, comparativement à 2005. »

LE COÛT DES INCENDIES PAR PERSONNE

Année	\$ / personne	\$ / personne en \$ constants*
2005	74,78 \$	81,74 \$
2010	53,90 \$	53,90 \$
Écart	20,88 \$	27,84 \$

*La Banque du Canada utilise les données mensuelles de l'indice des prix à la consommation pour calculer l'inflation. Pour la période allant de 2005 à 2010, la variation de l'inflation est de 9,37 %.

LES COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

COMPARAISONS INTERPROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2010 AVEC L'ONTARIO, L'ALBERTA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

	Incendies toutes catégories par 1 000 habitants	Décès reliés aux incendies de bâtiments par 100 000 habitants	Pertes matérielles relatives aux incendies de bâtiments par habitant, en dollars (\$)
Québec ¹	2,77	0,39	29,91
Ontario ²	1,84	0,57	38,74
Alberta ³	1,18	0,56	106,01
Nouveau-Brunswick ⁴	6,00	1,33	40,05

Sources :

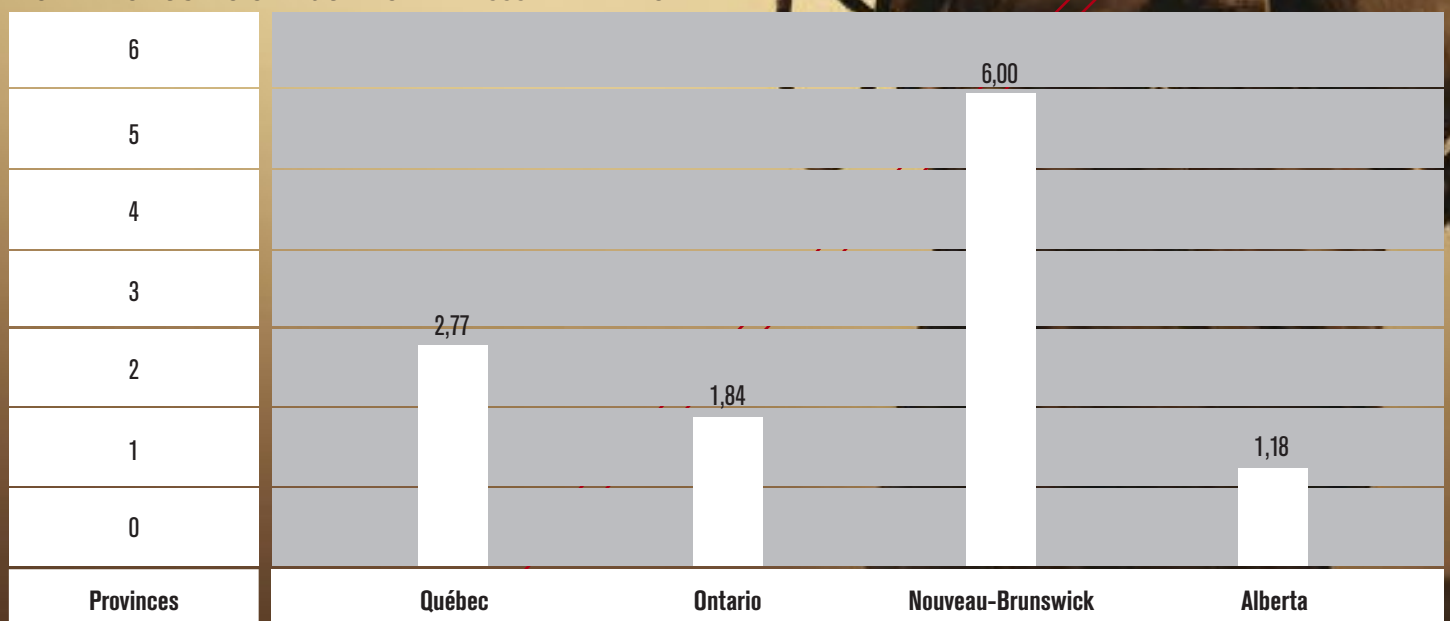
1 Banque de données du MSP (janvier 2012)

2 *Sommaire 2010 des incendies en Ontario*, publié par le Bureau du commissaire des incendies (<http://www.ofm.gov.on.ca>)

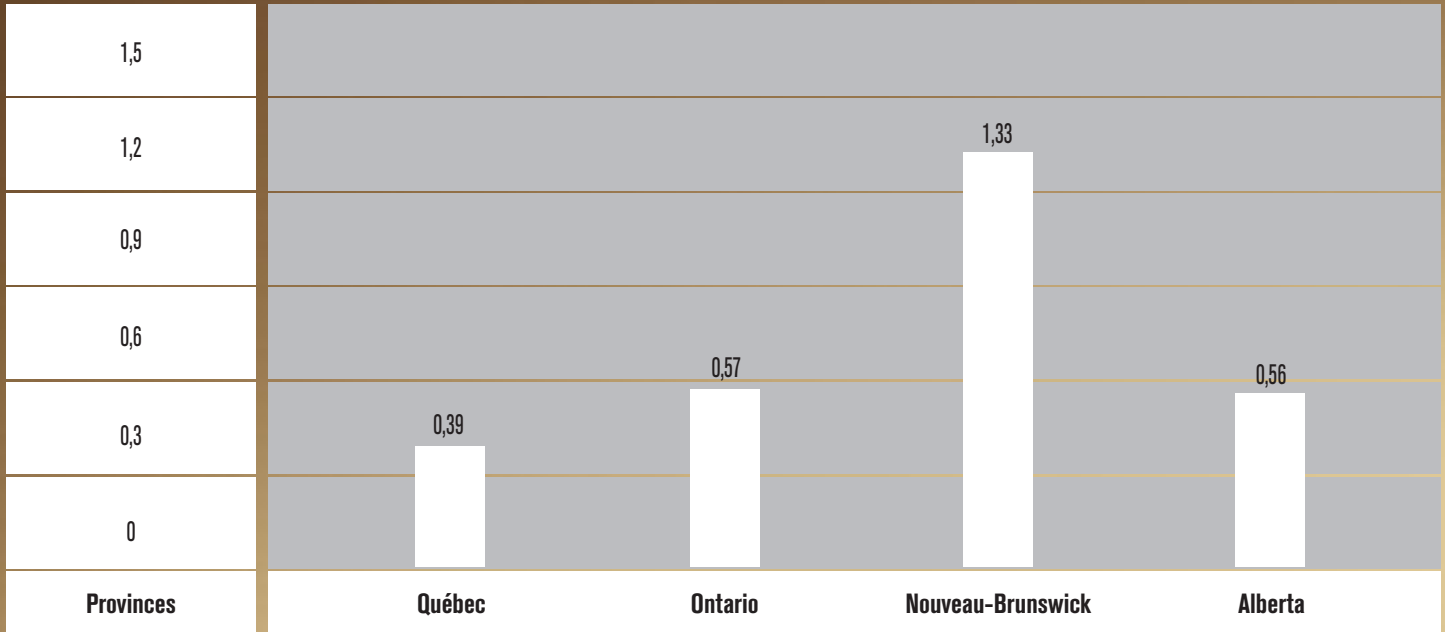
3 Bureau du Fire Commissioner - Public Safety Division, Alberta Municipal Affairs (correspondance de janvier 2012)

4 Bureau du prévôt des incendies - Sécurité publique (correspondance de janvier 2012)

INCENDIES TOUTES CATÉGORIES PAR 1 000 HABITANTS



DÉCÈS RELIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR 100 000 HABITANTS



PERTES MATÉRIELLES RELATIVES AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR HABITANT EN DOLLARS (\$)

